
Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 10 avril 2014 / Datum: Donnerstag 10. April 2014

Lieu : salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, Fribourg / Ort: Saal des Grossen Rates im Rathaus, Freiburg

Présidence / Präsidenschaft:

M. Sébastien **Dorthe**, Président, Matran

M. Jérôme **Hayoz**, Vice-président, Fribourg

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et directrice administrative

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** ainsi que MM. Marc Antoine **Messer** et Michel **Moret**

Commune de Belfaux

MM. Florian **Emonet** et Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Josef **Stadler**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**, Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**, Jean Pierre **Gauch**, Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz** et Pius **Odermatt**

Commune de Givisiez

Mmes Eva **Berclaz** et Suzanne **Schwegler** ainsi que MM. Eric **Mennel** et Jean-Daniel **Wicht**

Commune de Marly

MM. Éric **Romanens**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe** et Jean-Luc **Dumoulin**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Marc'Aurelio **Andina**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Pour le Conseil d'agglomération : Mmes Anne-Lise **Meyer** et Marie-Angèle **Poupon** ainsi que MM. Nicolas **Bapst**, Cyril **Berton**, Jean-Marc **Boéchat**, André **Demierre**, François **Maridor**, Pierre-Olivier **Nobs**, Alexis **Overney**, Rainer **Weibel** et Pascal **Wicht**

Pour le Comité d'agglomération : Mme Erika **Schnyder** ainsi que MM. Michel **Ramuz**, Jean-Bernard **Schenevey** et Yvan **Tona**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Elections au Conseil d'agglomération
 - 4.1 Elections au Bureau du Conseil
 - 4.2 Election à la Commission financière
- 5) Approbation des comptes 2013 de l'Agglomération
 - 5.1 Présentation du message N°22 du Comité. Rapporteur : M. Albert Lambelet, responsable DF&RH

- 5.2 Préavis de la Commission financière
- 5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
- 5.4 Discussion générale
- 5.5 Examen de détail
- 5.6 Examen et adoption des arrêtés
- 6) Libération du crédit d'investissement des études de mise en œuvre du PA2 (partie aménagement régional)
 - 6.1 Préavis de la Commission financière
 - 6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 6.3 Présentation du message N°23 du Comité. Rapporteur : M. Jean Bourgknecht
 - 6.4 Examen du Message
 - 6.5 Examen et adoption des arrêtés
- 7) Libération des subventions de mesures de mobilité
 - 7.1 Préavis de la Commission financière
 - 7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 7.3 Présentation du message N°24 du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
 - 7.4 Examen du Message
 - 7.5 Examen et adoption des arrêtés
- 8) Présentation du Rapport d'activités du Comité
Rapporteur : M. René Schneuwly, Président du Comité
- 9) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Madame et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chères et chers collègues. Je suis heureux de vous revoir ce soir. Depuis la dernière séance du Conseil d'agglomération ont eu lieu certains événements politiques nous intéressant tout particulièrement. Nous en reparlerons certainement en temps opportun. Je souhaite la bienvenue à nos deux nouveaux collègues, MM. Jean-Luc Dumoulin, de la commune de Matran, et Moritz Werro, de la commune de Düdingen. Je vous informe que nous sommes actuellement 36 membres. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Pour le Conseil d'agglomération, sont excusés Mmes Anne-Lise Meyer et Marie-Angèle Poupon ainsi que MM. Nicolas Bapst, Cyril Berton, Jean-Marc Boéchat, André Demierre, François Maridor, Pierre-Olivier Nobs, Alexis Overney, Rainer Weibel et Pascal Wicht. Mme Erika Schnyder ainsi que MM. Michel Ramuz, Jean-Bernard Schenevey et Yvan Tona, membres du Comité d'agglomération, sont également excusés. Sont aussi excusés le Préfet de la Singine, M. Nicolas Bürgisser, et les représentants du Conseil communal de Grolley. La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier postal du 21 mars 2014. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est maintenant absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 5. Dezember 2013

Le Président. Nous sommes toujours 36 membres du Conseil. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 5 décembre 2013 ? Ce n'est pas le cas.

Vote : celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2013, sont priés de lever leur carton vert. Le procès-verbal de cette séance est approuvé, à l'unanimité, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est également absent.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. Ce soir, le Président du Comité nous transmettra des communications importantes. J'ai néanmoins également quelques points à mentionner. Tout d'abord, le Rapport de gestion de Fribourg Tourisme et Région vous a été remis en mains propres avec votre enveloppe en début de séance. Ensuite, lors de votre prise de parole au cours de cette séance, veuillez à utiliser correctement votre micro afin que l'enregistrement de cette séance soit optimal. Une collaboratrice de l'Agglomération s'en assurera et interviendra dans le cas contraire. De plus,

présentez visiblement le carton sur lequel sont indiqués vos nom et prénom. Ensuite, lors des votes, montrez clairement le carton de couleur que vous aurez choisi afin de simplifier le travail de nos scrutateurs et d'éviter toute discussion quant au résultat. Nous procéderons ce soir au comptage des voix lors des votes d'ensemble. Enfin, restez attentifs tout au long de cette séance, notamment pour le point 9 « divers » car il y aura probablement d'intéressantes interventions.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstands

M. René Schneuwly. En effet, j'ai quelques communications à vous faire au nom du Comité. Les premières informations concernent notre Projet d'agglomération de deuxième génération, dit PA2. Le Conseil fédéral, qui entend poursuivre l'amélioration des transports au travers du cofinancement des projets d'agglomération, vient en effet de transmettre, au Parlement, une proposition visant à libérer CHF 1,68 milliard pour la mise en œuvre de 36 projets d'agglomération. Sachant que le taux de subvention fédéral est de 40%, notre Agglomération devrait ainsi recevoir CHF 23,24 millions, ce qui correspond aux coûts 2005, hors renchérissement et hors TVA. C'est donc une enveloppe de CHF 30 millions en provenance du seul Fonds d'infrastructure, qui tombera dans l'escarcelle de l'Agglomération. Ces subventions pourront être versées pour la période 2015-2018 après signature, entre le Département de Mme Doris Leuthard (DETEC), le Canton de Fribourg et Agglomération de Fribourg, d'un accord sur les prestations. Ceci devrait être fait dans le courant de l'automne 2014. Face à cette évolution réjouissante et afin de pouvoir mettre en œuvre, dans des conditions optimales, les mesures de notre projet d'agglomération, le Comité a décidé d'engager M. Gonçalo Bico, ici présent. Après que ce dernier a effectué un stage d'octobre 2013 à fin mars 2014 à l'Agglomération, en tant que collaborateur scientifique rattaché au dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité, le Comité a décidé de lui confier le poste, nouvellement créé, de coordinateur des mesures du projet d'agglomération, respectivement du Plan directeur régional. Pour la mise en œuvre des mesures du PA2 par l'Agglomération, qu'elles soient infrastructurelles (mesures de transport) ou non-infrastructurelles (mesures d'urbanisation, mesures paysagères et mesures environnementales), les communes se tourneront donc vers M. Bico.

J'aimerais aussi vous rendre attentifs sur la mise en service, demain, de notre funiculaire, qui a subi une profonde révision de plus de trois mois. Nous espérons bien évidemment qu'il connaîtra, dans les années à venir, le même succès qu'en 2012, année à laquelle le « funi » a transporté 184'000 passagers. Je saisis l'occasion de cette information pour souligner également que les statistiques, établies par les tpf pour l'année 2012, démontrent une augmentation générale et réjouissante de la fréquentation de nos bus urbains. Cela justifie les mesures complémentaires, qui vont être introduites à partir de la rentrée scolaire 2014 et qui seront reconduites fin 2014, avec la mise en place de l'horaire 2015. Auparavant, nous avons inauguré la nouvelle halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya. Enfin, je me dois de clore mes communications en vous informant d'une nouvelle moins réjouissante : le Comité a reçu, le 2 avril 2014, la démission immédiate de M. Albert Lambelet, syndic de Corminboeuf. A l'appui de sa décision, M. Lambelet a invoqué son implication de plus en plus importante au niveau professionnel, politique et privé, qui ne lui permet plus d'assumer son rôle au sein du Comité. Je tiens ici, au nom du Comité, à lui adresser mes plus vifs remerciements pour son engagement durant ces très longues années. En effet, il faut se rappeler qu'il œuvrait déjà au sein de l'Assemblée constitutive de l'Agglomération, dont il a présidé la Commission financière. Depuis 2005, il était membre du Comité et s'occupait en particulier du dicastère des finances et des ressources humaines. M. Lambelet a beaucoup apporté à l'Agglomération de Fribourg et à son Comité. Au nom du Comité, je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans sa vie personnelle et professionnelle ainsi que dans sa carrière politique.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absout.

4. Elections au Conseil d'agglomération / Wahlen des Agglomerationsrates

4.1 Elections au Bureau du Conseil / Wahlen in das Ratsbüro

• Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu deux candidatures pour les deux postes vacants au Bureau : celle de M. Samuel Zbinden de la délégation de Düdingen et celle de M. Jean-Luc Dumoulin de la délégation de Matran. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close. La candidature de M. Dumoulin sera présentée par M. François Grangier et celle de M. Zbinden par M. Urs Hauswirth.

M. François Grangier. Au nom de la commune de Matran, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir la candidature de M. Jean-Luc Dumoulin au Bureau et à la Commission financière. M. Dumoulin est âgé de 33 ans et exerce la profession d'employé de commerce auprès de l'Office cantonal des faillites, office qui est rattaché à la Direction de la sécurité et de la Justice de l'Etat de Fribourg. Domicilié à Matran depuis sa naissance, M. Dumoulin s'est récemment engagé en politique. Sous la bannière de l'entente communale, il a été élu au Conseil communal de Matran, en août dernier, où il a repris le dicastère des finances. Lors de l'assemblée communale de décembre 2013, les citoyens matranais l'ont élu pour représenter leur commune au Conseil d'agglomération. Je vous recommande donc de soutenir sa candidature au Bureau du Conseil ainsi qu'à la Commission financière. Le programme de la soirée étant chargé, je vous épargne un deuxième discours pour sa présentation au moment de l'élection d'un représentant de la Commission financière.

M. Urs Hauswirth. J'ai le plaisir de vous présenter au nom de la délégation de la commune de Düringen, M. Samuel Zbinden. Mit 38 Jahren ist Samuel Zbinden verheiratet und Vater von drei Kindern im Alter zwischen 4 und 9 Jahren. Er ist langjähriger Primarlehrer in Kerzers. Er hat die Verantwortung über den Informatikpark und steht dementsprechend immer wieder in Verhandlungen mit den Gemeindebehörden. Auf politischer Ebene ist er bei den Freien Wählern von Düringen aktiv engagiert, eine Partei, die sich für die Agglomeration einsetzt und ist deren Vertreter hier im Agglomerationsrat. Je vous recommande de voter pour M. Samuel Zbinden.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 37 bulletins, tous valables.

Résultat : sont élus membres du Bureau du Conseil d'agglomération, M. Jean-Luc Dumoulin par 35 voix, et M. Samuel Zbinden par 34 voix (applaudissements).

4.2 Election à la Commission financière / Wahl in die Finanzkommission der Agglomeration

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de M. Jean-Luc Dumoulin présentée précédemment. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 40 bulletins, dont 38 valables.

Résultat : est élu membre de la Commission financière, M. Jean-Luc Dumoulin, par 37 voix (applaudissements).

5. Approbation des comptes 2013 de l'Agglomération / Genehmigung der Rechnung 2013 der Agglomeration

5.1 Présentation du message N°22 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.22 des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. En l'absence de M. Lambelet, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes 2013 de l'Agglomération, que le Comité a validés lors de sa séance du 13 mars dernier. Lors de la séance de Commission financière du 31 mars 2014, les représentants du DF&RH ont répondu aux questions que la commission lui avait transmises par courriel. M. Claude Brodard de la Fiduciaire Jordan SA, qui est l'organe de révision de l'Agglomération, a également assisté à la première partie de cette séance. Les comptes 2013 présentent des charges de CHF 25'699'108 pour des recettes équivalentes. Comme à l'accoutumé, ce message présente clairement les écarts budgétaires principaux. Pour le moment, je n'ai pas d'autres remarques. Toutefois, le Comité répondra volontiers à toutes questions éventuelles des membres du Conseil d'agglomération lors de la discussion générale.

5.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée de prendre position sur le rapport de l'organe de révision et d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 24 et 31 mars 2014, la commission s'est réunie afin d'examiner les comptes 2013 de l'Agglomération, figurant notamment dans le message N°22 du Comité du 13 mars 2014, transmis à la commission par courriel le 14 mars 2014, et dans le rapport de l'organe de révision, transmis par courriel le 28 mars 2014.

A l'occasion de la séance du 31 mars 2014 de la commission : M. Brodard a, tout d'abord, exposé les conclusions de la fiduciaire Jordan SA, qui a révisé les comptes 2013 de l'Agglomération, et a répondu aux questions de la commission ; la délégation du Comité composée de MM. Lambelet et Steiert, membres du Dicastère des finances et des ressources humaines, a ensuite répondu aux questions de la commission sur le message N°22 et ses annexes. La Commission financière relève qu'elle a obtenu les informations nécessaires à sa détermination. Elle remercie le Comité pour sa collaboration et la bonne qualité de la présentation des comptes. Elle a constaté que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts. Après délibération, la Commission financière, à l'unanimité, propose au Conseil d'agglomération d'approuver les comptes annuels, soumis dans le message N°22.

5.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

Le Président. Je vous informe que la CAME n'a pas établi de préavis sur les comptes.

5.4 Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. J'ouvre la discussion générale sur les comptes. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer de manière générale sur les comptes de fonctionnement et d'investissement ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

5.5 Examen de détail / Detailprüfung

Comptes de fonctionnement / Laufende Rechnung

Le Président. J'ouvre la discussion maintenant chapitre par chapitre.

Chapitre 0. Administration / Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 3. Culture / Kultur

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement / Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 8. Economie / Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 9. Finances / Finanzen

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Nous sommes actuellement 38 membres du Conseil. En vertu de l'article 62 de notre règlement, les votes seront comptés.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes de fonctionnement 2013, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes de fonctionnement 2013.

Comptes d'investissement / Investitionsrechnung

Le Président. J'ouvre la discussion chapitre par chapitre.

Chapitre 6. Mobilité / Mobilität

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Chapitre 7. Aménagement / Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est approuvé.

Nous sommes à présent 39 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui approuvent les comptes d'investissement 2013, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 39 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, les comptes d'investissement 2013.

5.6 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

• Projet d'arrêté concernant les comptes de fonctionnement / Beschlussentwurf zur Laufenden Rechnung

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 39 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé.

• Projet d'arrêté concernant les comptes d'investissement / Beschlussentwurf zur Investitionsrechnung

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes à présent 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs ont compté 39 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs ont compté 1 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé.

Le Président. Ce cinquième point est absout.

6. Libération du crédit d'investissement des études de mise en œuvre du PA2 (partie aménagement régional) / Freigabe des Investitionsdarlehens für Studien zur Umsetzung des AP2 (Teil regionale Raumplanung)

6.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières.

Les 24 et 31 mars 2014, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message N°23 du Comité du 13 mars 2014, en vue de la libération du crédit d'investissement des études de mise en œuvre du PA2 (partie aménagement), qui a été transmis par courriel le 19 mars 2014. En règle générale, la commission souhaite qu'à l'avenir, les projets soient présentés dans leur globalité et non fractionnés afin de respecter les réglementations relatives au marché public. D'une part, la Commission financière préavise, à l'unanimité, d'accepter l'arrêté concernant l'accessibilité de la gare de Givisiez. Par contre, la Commission financière préavise, à l'unanimité, de refuser l'arrêté concernant le projet modèle « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg ». Etant donné que ce projet a déjà été déposé à la Confédération, la commission considère qu'il faut attendre que la Confédération se prononce sur ce projet et qu'elle confirme si elle accepte, ou pas, de subventionner l'étude y-relative. D'ailleurs, les explications, données à la commission le 31 mars 2014, ont confirmé que la non-libération de ce montant ne met pas en péril l'approbation de subventionnement fédéral de ce projet modèle.

6.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME a examiné le message concernant les crédits d'investissement des études de mise en œuvre du Projet d'agglomération de deuxième génération, dit PA2, et celui des subventions de mesures de mobilité en présence de M. Benoît Piller, membre du Comité, et en présence de Mmes Corinne Margalhan-Ferrat, directrice de l'Agglomération, et Daniela Gaspoz-Fleiner, collaboratrice de l'Agglomération. Je les remercie pour les informations complémentaires qu'ils ont transmises à cette occasion. La CAME soutient l'ensemble des crédits tels que présentés par le Comité. La CAME considère que l'étude concernant l'accessibilité à la gare de Givisiez permet de faire un pas important dans le sens de la revalorisation d'une zone industrielle stratégique de l'Agglomération par un renforcement de l'accès aux transports en commun. Cette étude devrait apporter des précisions sur l'aménagement de cette interface-clé, sur l'organisation des différents modes de transport (dont le bus) dans ce secteur et notamment, sur les mesures infrastructurelles ou de transport qui figurent dans le fascicule B du PA2. Le déplacement et la modernisation de la gare ferroviaire de Givisiez servira également de tremplin au développement d'une zone mixte dense, comprenant habitants et emplois. Ce quartier, qui porte aujourd'hui les marques d'une banlieue sans beaucoup d'âme, pourrait ainsi à moyen et à long terme devenir un quartier urbain animé. Dans un avenir proche, plusieurs terrains, dont notamment ceux des tpf pourraient changer d'affectation, ce qui est une chance pour le développement de Givisiez, de Granges-Paccot et, finalement, de toute l'agglomération qui souhaite créer un pôle stratégique important à cet endroit. L'étude proposée sera pilotée par la Commune de Givisiez et soutenue par l'Agglomération. Le canton et les tpf ont également accepté d'en financer une partie. Les CFF, quant à eux, pilotent l'étude de construction de la gare ferroviaire modernisée. Il s'agit donc d'une action vaste et coordonnée. Après la halte ferroviaire de St. Léonard, qui sera inaugurée à la fin de cette année, c'est donc aussi un deuxième projet ferroviaire majeur que notre agglomération soutient.

Die Studie zum neuen Bahnhof in Givisiez leitet eine bedeutende Umstrukturierung eines strategischen Standorts der Agglomeration ein. Dadurch soll einerseits der Zugang zum öffentlichen Verkehr gestärkt werden. Der Bahnhof wird zu einer Schnittstelle für Zug, Bus, Velo und Park & Ride. Andererseits ist er auch ein Schlüsselprojekt in der Umnutzung und Verdichtung der brachliegenden Industriezone, in der Wohnungen und Arbeitsflächen entstehen sollen. Die Vorortzone soll zu einem belebten urbanen Quartier werden. Die Studie soll nächstens von der Gemeinde Givisiez, mit der Unterstützung der Agglomeration aufgenommen werden. Die SBB trägt ihren Teil zur Finanzierung bei und unternimmt gleichzeitig eine Studie für die Bahninfrastruktur. Nach der Haltestelle St. Leonhard wird damit eine weitere Massnahme zur Verbesserung des Bahnverkehrs eingeleitet, was für die Agglomeration von prioritärer Bedeutung ist.

L'étude sur les espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg, quant à elle, devra marquer le début de l'aménagement des espaces publics et des paysages urbains. Nous sommes, toutes et tous, conscients que le PA2 a un point faible : le manque de paysages naturels en zone urbaine. Le Comité a reçu le mandat d'étudier cette question d'une manière plus approfondie, lors de la révision du Plan directeur, respectivement du PA3 pour 2016. L'Agglomération doit être extrêmement créative afin d'appliquer une stratégie ambitieuse de densification en visant en même temps à augmenter la qualité de vie. Une partie importante de l'étude concerne la

requalification des espaces ouverts grâce à une méthode participative. La population sera invitée, non seulement, à donner son avis sur l'aménagement des espaces dans différents quartiers de l'agglomération, mais aussi à prendre part personnellement à la transformation de ces espaces. Ainsi, elle se sentira concernée par les objectifs de l'agglomération qu'elle considère souvent comme trop abstraits et éloignés d'elle. Le Comité a donc déposé à la Confédération, fin février 2014, un projet-modèle intitulé « Promotion du développement des espaces ouverts au sein de l'Agglomération de Fribourg » suite à l'appel lancé par l'ARE, qui a décidé de subventionner des projets pour les quatre années à venir. Si ce projet n'était pas soutenu financièrement par la Confédération, cette étude serait redimensionnée et les craintes de la Commission financière n'auraient plus lieu d'être. En dehors du lancement de projets concrets, cette étude apporterait également un contenu stratégique de mise en œuvre pour le PA3. La Confédération a, d'ailleurs, précisé qu'elle allait augmenter ses exigences du point de vue « paysage et environnement » lorsqu'elle analysera les futurs projets d'agglomération, les PA3. Pour toutes ces raisons, le montant de CHF 25'000 semble, tout de même, être un investissement plutôt modeste.

Die Studie über die Freiräume der Agglomeration leitet eine Reihe von Massnahmen zur Verbesserung öffentlicher und landschaftlicher Räume ein. Wir wissen, dass heute die Frage der Natur in urbanisierten Gebieten noch ein Schwachpunkt des Agglomerationsprogramms ist. Wenn die Agglomeration die ambitiöse Strategie der Verdichtung bei gleichzeitiger Verbesserung der Lebensqualität verfolgen will, muss sie entsprechend handeln. Ein beträchtlicher Teil der Studie betrifft die partizipative Beteiligung der Bewohnerinnen und Bewohner bei der Gestaltung ihrer Quartiere. Sie soll nicht nur an der Planung beteiligt sein, sondern bei der Realisierung auch selber Hand anlegen. Die Aufgaben der Agglomeration, die für viele bis heute eher abstrakt geblieben sind, werden dadurch greifbarer. Die verschiedenen Räume sollen vernetzt werden, um der Natur mehr Platz zu geben. Der Bund möchte verschiedene sogenannte Modellvorhaben finanziell unterstützen. Falls das Freiburger Vorhaben nicht ausgewählt werden sollte, müsste es der Agglomerationsvorstand redimensionieren. Einige Mitglieder der KRMU haben wie die Finanzkommission befürchtet, dass der Nutzen nicht den Kosten entsprechend würde. Die Mehrheit der Kommission ist hingegen von einem doppelten Nutzen überzeugt. Einerseits können Projekte lanciert und realisiert werden, und andererseits resultieren daraus eine Vertiefung der Strategie und eine breitere Sicht auf die Massnahmen hinsichtlich des Agglomerationsprogramms dritter generation, das 2016 eingereicht werden soll. Dies ist ziemlich wichtig, denn der Bund hat festgelegt, dass dem Landschaftsdossier ein weit grösserer Stellenwert zugemessen werden muss. Der Betrag dieses ersten Kredits ist im Prinzip also eher bescheiden. Die KRMU empfiehlt Ihnen die Annahme der beiden Kredite.

La CAME vous recommande donc de soutenir ces deux crédits, tels que présentés par le Comité.

6.3 Présentation du message N°23 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.23 des Vorstands. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Jean Bourgknecht

M. Jean Bourgknecht. Le Comité vous invite ce soir à soutenir le message N°23 et à accepter les deux projets d'arrêté proposés concernant l'étude intitulée « Accessibilité de la gare de Givisiez » et le crédit d'étude sur les « Espaces ouverts dans l'Agglomération ». Pour rappel, en novembre 2012 lors de l'approbation par le Conseil d'agglomération de la directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur régional, plusieurs d'entre vous aviez relevé qu'il était important que l'Agglomération ne se limite pas uniquement au subventionnement des mesures de transport, dites « mesures infrastructurelles », mais qu'elle subventionne les « mesures non-infrastructurelles », c'est-à-dire les mesures d'urbanisation ou les mesures environnementales et paysagères. Le Comité vous aborde donc, ce soir, pour une première série de subventionnement de mesures non-infrastructurelles. Ce faisant, il entend souligner que l'accord sur les prestations, qui a été mentionné tout à l'heure par le Président du Comité d'agglomération, comportera non seulement des mesures infrastructurelles, financées à 40% par la Confédération, mais aussi toute une série de mesures de transport, d'urbanisation, paysagères et environnementales non financées par la Confédération. Comme l'a dit le Président de la CAME, le premier crédit, qui est destiné à l'étude intitulée « Accessibilité de la gare de Givisiez » et sur lequel vous devez vous prononcer ce soir, se rapporte à un des secteurs clés de notre Projet d'agglomération de deuxième génération, celui de la future gare ferroviaire de Givisiez, puisque la gare actuelle sera déplacée et modernisée. D'ailleurs, plusieurs des mesures du PA2 se rapportent à ce secteur et seront cofinancées par le Fonds d'infrastructure. Je vous en cite quelques-unes : l'aménagement de l'interface de la halte de Givisiez, incluant la coordination

entre les différents modes de transport (mobilité douce, transports publics et transports individuels motorisés) ; l'extension de l'électrification de la ligne 3 ; la réalisation des deux franchissements de type « mobilité douce » des voies de la halte de Givisiez avec accès aux quais ; le réaménagement de la traversée de la localité de Givisiez. Le déplacement et la modernisation de la gare, à proprement parler, seront financés via une autre source fédérale de financement, celle des infrastructures ferroviaires. Afin de coordonner la réalisation de toutes ces mesures de transport et de veiller à leur intégration urbanistique dans le tissu bâti de la commune de Givisiez, le Comité vous invite à soutenir l'étude, qui figure dans la démarche globale de mise en œuvre du PA2 et qui constitue d'ailleurs également une partie de la mesure UA06. Cette étude serait effectuée en deux phases. La première phase prévue pour fin juin 2014 traite des éléments qui auront une influence sur le projet ferroviaire qui sera soumis pour acceptation à l'OFT. Elle vise la mise en place d'une gare "provisoire" qui préfigure, après le départ des tpf du secteur, la gare définitive. La seconde phase concerne la planification générale et, notamment, l'intégration urbanistique des mesures du PA2 dans ce secteur. Cette phase donnera des orientations stratégiques en vue de l'élaboration d'un futur MEP dans ce secteur. Sont concernées par cette étude l'Agglomération et la commune de Givisiez. Le canton a accepté de participer financièrement, à titre forfaitaire, à certains des éléments de l'étude. Quant aux tpf, propriétaires de plusieurs des parcelles du secteur, abordés directement par la commune de Givisiez, ils ont également décidé de prendre en charge une partie des coûts. Le montant total de cette étude est de CHF 70'200. Le canton participera à raison de CHF 15'000. Les tpf, la commune de Givisiez et l'Agglomération participeront, elles, chacune à raison de CHF 18'400. Le financement de cette étude figure au budget d'investissement sous la rubrique 790.509.03 "Etudes de mise en œuvre du PA2", dotée d'un montant total de CHF 100'000.

Vous devez également prendre une décision ce soir concernant le deuxième crédit consacré à une étude sur les « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg ». En effet, les espaces ouverts constituent un des éléments déterminants d'une urbanisation vers l'intérieur de qualité. Ce projet, qui s'inscrit dans la stratégie globale de densification de l'agglomération, permettra non seulement de préserver la qualité de vie et de l'environnement mais surtout de l'améliorer. Cette qualité de vie ne se définit pas seulement par l'espace qui entoure l'agglomération et auquel nous pouvons accéder en dix minutes en voiture. Elle se détermine aussi par les espaces qui se trouvent à l'intérieur du tissu bâti. Ces espaces, dans notre zone d'habitation, de travail et de déplacement, sont d'une importance capitale pour notre bien-être. Ils contribuent grandement à la bonne santé de la population en offrant des installations sportives facilement accessibles et des lieux propices aux activités physiques, que ce soit au pied de nos portes ou dans des zones de détente plus éloignées. Ils créent un sentiment d'appartenance à son propre environnement et permettent aux habitants de se rencontrer. Ils font office de lieu public et favorisent l'intégration. Ces espaces peuvent ainsi devenir porteurs d'identification pour l'ensemble de la population.

Der Einsatz des Projektes „Freiräume für die Agglomeration Freiburg“ ist innovativ. Es verbindet die Bereiche Raumplanung, Mobilität und Gesundheit. Es lässt die Bevölkerung von der Planung bis zur Realisierung der Projekte partizipativ teilnehmen. Der erste Teil des Projekts bezieht sich auf Freiräume in Gemeinden, die aufgewertet werden sollen. Dieses Projekt wird zur Förderung des Fuss- und Veloverkehrs beitragen und die Biodiversität mit der Transagгло vernetzen.

L'ARE a d'ailleurs pris la mesure de ces enjeux et vient de publier, en 2014, un guide entièrement consacré aux espaces ouverts avec d'autres offices fédéraux comme l'Office fédéral du logement ou l'Office fédéral de la santé. Je vous cite quelques phrases extraites de ce guide : « Les espaces ouverts représentent [...] un facteur déterminant pour réussir l'urbanisation vers l'intérieur dans les villes et les agglomérations. [...] Les espaces ouverts remplissent de nombreuses fonctions : ce sont des lieux de jeu et de rencontre [...] ils permettent de découvrir la nature, et sont propices aux loisirs, à la pratique du sport et à l'activité physique. Ils sont utilisés pour les transports, la sylviculture et l'agriculture, ils constituent la base de notre régime des eaux, contribuent à l'équilibre climatique et sont nécessaires à la préservation de la biodiversité. Les cantons et les communes portent une grande responsabilité dans leur mise en œuvre. Mais la Confédération a également une certaine influence sur les espaces ouverts, par exemple en matière de transport, avec sa politique des agglomérations et ses projets-modèles [...] ». Le Comité a donc déposé, en février dernier, un projet-modèle intitulé « Promotion du développement des espaces ouverts au sein de l'agglomération de Fribourg », auprès de l'Office fédéral du développement territorial, avec l'espoir d'obtenir un cofinancement fédéral sur les quatre prochaines années. Si ce projet était retenu, la Confédération pourrait subventionner jusqu'à 50% de son coût total. Comme pour les projets d'agglomération, ces projets-modèles feront l'objet d'une convention entre la

Confédération et l'Agglomération et, c'est à ce moment que la participation financière de l'Agglomération serait définitivement arrêtée. Pour toutes ces raisons, le Comité invite le Conseil à accepter, dans un premier temps, le crédit d'étude proposé d'un montant de CHF 25'000, attribué à la rubrique 790.509.03 « Etudes de mise en œuvre du PA2 ». Ce faisant, le Conseil donnerait un signal important de sa volonté de mettre en œuvre certains des éléments des mesures paysagères (P-1) et des mesures environnementales (E-1, E-3 et E-5) du PA2 à la Confédération. Pour rappel, le PA2 prévoit CHF 3'000'000 pour les études des trois mesures paysagères et CHF 30'000'000 pour leur mise en œuvre. Ma remarque suivante est adressée tout particulièrement au Président de la Commission financière. Seul un montant de CHF 100'000 figure au budget 2014 sous la rubrique citée précédemment. Nous avons par conséquent décidé de scinder les montants de cette étude en vous proposant aujourd'hui d'accepter de libérer ce montant de CHF 25'000, qui je vous le rappelle, ne sera évidemment utilisé que si la Confédération accepte de subventionner ce projet. Dans le cas contraire, nous reviendrons avec un projet redimensionné. Aujourd'hui, je suis persuadé que c'est une opportunité pour l'Agglomération de bénéficier d'une aide financière de la Confédération. Je souhaite souligner que ce projet-modèle constitue également un enjeu important par le PA3 futur. Un refus du Conseil, ce soir, serait évidemment un mauvais signal pour la Confédération, qui doit prendre sa décision très prochainement. En conclusion, je vous demande, au nom du Comité, d'accepter les deux arrêtés qui vous sont soumis.

Le Président. Merci, M. le rapporteur. Je constate qu'il s'agit d'une argumentation nourrie.

6.4 Examen du Message / Detailprüfung & 6.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

Le Président. Je vous propose de séparer les deux objets de ce message et de les traiter en deux temps. Premièrement, je vais ouvrir la discussion sur l'étude « Accessibilité de la gare de Givisiez » puis passer aux votes sur l'arrêté y-relatif. Ensuite, nous discuterons l'étude « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg » puis voterons l'arrêté y-relatif.

○ « Accessibilité de la gare de Givisiez » / « Zugänglichkeit des Bahnhofs Givisiez »

Examen du Message / Detailprüfung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce message ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Examen et adoption de l'arrêté en vue de l'élaboration de l'étude « Accessibilité de la gare de Givisiez » / Prüfung und Abstimmung über den Beschluss für die Erstellung der Studie « Zugänglichkeit des Bahnhofs Givisiez »

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

○ « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg » / « Freiräume der Agglomeration Freiburg »

Examen du Message / Detailprüfung

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce message ?

M. Jean-Daniel Wicht. Je suis très surpris par le préavis de la Commission financière et la longueur des débats. Effectivement, étant donné les faibles montants en jeu aujourd'hui, je suis

soucieux quant au déroulement des prochaines séances, au cours desquelles des millions de CHF devront être votés. J'espère vraiment que ce crédit, qui figure au budget d'investissement 2014, sera accepté ce soir. Franchement, nous avons besoins d'espaces ouverts de qualité. Nous devons impérativement aller dans cette direction. Je vous invite par conséquent à soutenir ce crédit.

M. Josef Stadler. Je suis membre du Conseil d'agglomération depuis peu et fais partie de la délégation de la commune de Düdingen. Je participe seulement pour la deuxième fois à une telle séance. Je ne suis ni membre du Conseil communal de Düdingen, ni membre d'un parti politique mais entrepreneur d'une fabrique de meubles domiciliée à Romont et emploie environ 45 personnes. Sur la partie III intitulée « Studie über die Freiräume der Agglomeration Freiburg » située en page 5 du message du Comité, je crois avoir compris qu'il s'agit ici de réaliser des projets qui concernent en grande partie la Ville de Fribourg, vielleicht andere städtische Gebiete mais très peu les petites communes de l'Agglomération. Voulez-vous dépenser près du quart d'un million, CHF 270'000, pour faire une étude ? Cette somme servira-t-elle à l'étude uniquement ou aussi à la mise en œuvre de cette étude ? Vous espérez que la Confédération subventionnera la moitié de ce projet mais cela n'est pas garanti. Aujourd'hui, si nous votons en faveur de ce montant de CHF 50'000, le train sera en marche. Je ne cherche à attaquer personne mais j'estime que les coûts de ce projet sont disproportionnés. L'objectif de cette étude est seulement d'étudier la manière dont les villes pourraient être améliorées. Ce projet devrait être payé par elles et aussi par la Confédération. Dans l'Agglomération, certaines communes, dont Düdingen, ont des budgets déficitaires. Cette étude ressemble à une chasse pour obtenir des subsides de la Confédération. Dans tous les cas, l'Agglomération paiera au moins CHF 135'000. Selon moi, il s'agit en réalité d'une dépense et non d'un investissement, voire même du jouet de quelques personnes. En fin de compte, ce sera un beau dossier qui pourrait finir dans une bibliothèque. Je vous conseille, par conséquent, de ne pas voter en faveur du crédit destiné à l'étude « Freiräume der Agglomeration Freiburg ».

M. Jean-Pierre Gauch. En réponse à M. Jean-Daniel Wicht, je dirais que le préavis de la Commission financière est ainsi rédigé parce que M. Piller n'était, malheureusement, pas présent pour répondre à nos questions et non pas parce que la commission serait opposée à l'amélioration des paysages ou contre les espaces ouverts. Nous avons souhaité également rendre attentif le Conseil au respect des règles des marchés publics. Nous avons aussi estimé qu'un « saucissonnage » des montants ne devrait pas être fait et qu'il faudrait plutôt mettre au vote le montant complet. M. Wicht, vous qui appartenez à la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, vous devriez me comprendre.

M. Markus Bapst. Comme l'a dit le Président de la Commission financière, la commission a discuté de ce message N°23 afin de, notamment, déterminer si en validant ce montant de CHF 25'000, le Conseil s'engageait inéluctablement dans ce projet. Le coût total du projet serait de CHF 270'000. Nous avons demandé comment ce coût a été obtenu et s'il était le résultat d'un appel d'offres selon les marchés publics. Nous avons remarqué qu'une comparaison des offres devrait être effectuée. Nous souhaitions savoir qui serait mandaté. Nous n'avons ce soir toujours pas eu de réponse. Je vous rassure, je ne compte pas exécuter ce mandat bien que mon bureau en soit capable. Personnellement, j'estime que le montant en jeu devrait être soumis à des procédures bien plus claires. Par conséquent, étant donné les interrogations encore en suspens et ne comprenant pas pourquoi nous nous engagerions ce soir, je vous conseille de refuser aujourd'hui cet arrêté. Je ne suis par contre pas contre les espaces ouverts et pense, comme M. Allenspach que le PA2 de ce point de vue est lacunaire.

Mme Christa Mutter. Ich ziehe vor, deutsch zu sprechen, weil ich mich vor allem an die Kollegen aus Düdingen wende. Ich finde es doch ziemlich unglaublich, wenn uns eine Botschaft vorgelegt wird, wo die Arbeitsschritte des Gesamtvorhabens und seine Finanzierungsschritte des transparent dargelegt sind. Uns ist klar, dass wir nur über eine Tranche des Budgets 2014 verhandeln. Herr Stadler, es geht nicht um CHF 50'000, sondern CHF 25'000. Und wir müssen uns bewusst sein, dass das Modellvorhaben beim Bund eingereicht wurde. Sämtliche Modellvorhaben aus der übrigen Schweiz sind beim Bund ebenfalls eingereicht. Wenn wir diese Tranche heute nicht akzeptieren, dann ist der Zug abgefahren. Dann erhalten wir dann für die gesamten Studien und die erste Teilumsetzung der Freiraumgestaltung vom Bund nichts. Der Bund wird jetzt in einigen Wochen entscheiden, ob das Freiburger Modellvorhaben mitfinanziert wird oder nicht. Wir können jetzt in den Zug einsteigen, denn sonst ist er abgefahren. Ich denke, dass es, für sämtliche Gemeinden der Agglomeration, die Freiräume haben, nötig ist, ihre

Grünräume besser zu gestalten. Auch die Gemeinde Düdingen hat in Ihren Siedlungsräumen einen gewissen Bedarf. Ich habe gehört, dass dieses Projekt nur die Stadt Freiburg betrifft. Ich weiss nicht, ob es noch einen anderen Text dazu gibt. Meines Wissens geht es um die Erfassung und Analyse der Bedürfnisse, um die Aufwertung der Grün- und Freiräume in allen Gemeinden der Agglomération, da wo es nötig ist. Deshalb bitte ich Sie, diesen Kredit zu unterstützen.

M. François Grangier. Je m'exprime toujours au nom de la Commission financière. Je considère qu'il s'agit d'une question de principe. Des marchés publics sont en jeu. Le montant total de CHF 270'000 est tranché en plusieurs fois. La commission n'a pas obtenu les éclaircissements demandés au DAEM. De plus, lors de la séance de la commission, Mme Margalhan-Ferrat a confirmé que ce projet-modèle avait été déposé fin février à la Confédération et a indiqué qu'il n'y aurait pas de conséquence si le Conseil repoussait l'acceptation de ce montant à la prochaine séance du Conseil d'agglomération. Pour toutes ces raisons, la Commission financière n'a pas proposé de refuser mais seulement d'attendre la décision de la Confédération sur ce dossier. Dès que la décision de la Confédération sera connue, le Conseil d'agglomération pourra débloquent le crédit destiné à cette étude. La commission souhaite éviter les demandes de crédit inutiles.

M. Christoph Allenspach. Je souhaite corriger, d'un point de vue technique, les propos de M. Stadler en ce qui concerne les espaces qui seront traités par cette étude. Les membres de la CAME, qui avaient également quelques craintes relatives au message N°23, ont eu une discussion approfondie avec M. Piller et les collaboratrices de l'Agglomération et ont reçu des explications complètes. Je tiens à relever que la liste des espaces concernés par cette étude n'est pas encore fixée. Ce seront les communes-membres, qui proposeront les espaces, qui pourraient être pris en considération. Diese Räume werden festgelegt, nachdem die Gemeinden konsultiert worden sind, und sie werden nachher untersucht. Es geht schliesslich auch darum, dass die Bevölkerung in solchen Räumen daran interessiert werden soll, damit man nachher mit ihr gemeinsam ein Projekt erarbeiten und ausführen kann. Par ailleurs, j'ai en effet déclaré que le Projet d'agglomération de deuxième génération avait des lacunes dans le domaine du paysage. Malgré tout, nous avons annoncé nos ambitions et devons faire évoluer ce dossier. Je crains que notre crédibilité ne souffre fortement, si nous reculons devant un petit crédit de CHF 25'000. Même si la Confédération ne nous donnait pas de subvention, rien ne serait perdu. Nous devons avancer pour le PA3, améliorer notre stratégie paysagère et développer des mesures. Cette étude pourrait servir partiellement à l'élaboration du PA3. Je vous encourage vraiment à accepter ce petit montant de CHF 25'000. Bien sûr, le prochain crédit, qui sera présenté au Conseil, sera explicité dans un message du Comité. A ce moment, le Conseil pourra toujours évaluer, dans une année, les résultats de cette étude et freiner, si nécessaire, l'appétit du Comité.

M. Jean Bourgknecht. Tout d'abord, je tiens à dire que cette étude n'est pas seulement destinée à la Ville de Fribourg ou à la commune de Villars-sur-Glâne. C'est vraiment une étude d'ensemble qui permettrait d'avoir une vision complète des espaces ouverts sur tout le territoire de l'Agglomération. Comme je l'ai déjà expliqué ce soir, la Confédération, respectivement de l'ARE, a le même souci. La décomposition du coût total de cette étude, demandé par M. Stadler est la suivante : von den CHF 270'000 sind nur CHF 16'000 für die Ausarbeitung einer Vision und des Kommunikationskonzepts vorgesehen. CHF 125'000 fliessen in die Lancierung „Freiraumplanung und Gestaltung von fünf Pilotprojekten“. Dazu gehören der Projektaufwurf, die Bedürfniserhebungen anhand partizipativer Workshops sowie die partizipative Umsetzung. Weitere CHF 50'000 fliessen in die Evaluation und die Erstellung eines Schlussberichts in Form eines Leitfadens. Der Rest ist für die Verwaltung und für die Sitzungen vorgesehen. Certains d'entre vous ne comprennent pas pourquoi le Comité présente aujourd'hui un arrêté pour un montant de seulement CHF 25'000. Ce n'est pas pour faire du « saucissonnage » mais tout simplement parce que dans le cadre du budget 2014, nous avons budgété une somme maximale de CHF 100'000 pour ce crédit d'études. Je vous rappelle que vous avez déjà accepté ce soir pour cette même rubrique un montant de près de CHF 20'000. Lors de l'établissement du budget 2014, il n'avait pas été prévu d'élaborer de projet-modèle si rapidement. Le Comité a dû accélérer sa demande afin d'avoir plus de chance d'obtenir une subvention de la Confédération pour ce projet. Par conséquent, afin de respecter le montant total budgété, le Comité demande au Conseil de ne se prononcer ce soir que sur ce montant de CHF 25'000. Le Comité viendra vous présenter un message par la suite pour le solde. Mais ce projet, dont le coût total est de CHF 270'000, ne sera réalisé que si la Confédération accepte de le subventionner. Dans le cas contraire, le Comité devra repartir à zéro en redimensionnant cette étude. Monsieur le Président de la Commission financière, un refus du Conseil, ce soir, serait vraiment un mauvais signal envoyé par

l'Agglomération. Rappelez-vous qu'un grand nombre de projets a été déposé à Berne et que peu d'entre eux seront sélectionnés. Un refus du Conseil risque fortement de diminuer les chances d'obtention de cette subvention fédérale. Pour tous ces motifs, au nom du Comité, je vous demande d'accepter l'arrêté, tel qu'il vous est ici présenté.

M. Benoît Piller. Tout d'abord, je m'excuse auprès de la Commission financière de n'avoir pu assister à sa séance et de n'avoir pu ainsi répondre à ses questions, comme cela était initialement prévu. Nous l'avons déjà entendu ce soir : la Confédération insistera, dans les projets d'agglomération de troisième génération, sur la qualité de vie et sur la qualité des espaces ouverts pour le bien-être de la population. Comme vous le savez, nous appartenons, non pas à des villes ou à des villages comme je viens de l'entendre, mais à une agglomération, que nous voulons et devons densifier. En mettant un accent particulier sur ces espaces ouverts, notamment par le biais du dépôt d'un projet-modèle, nous avons, en quelque sorte, commencé à préparer notre PA3 et nous avons bon espoir qu'il soit accepté par la Confédération. Ainsi, nous aurons une influence sur le canevas qui pourrait être utilisé pour l'élaboration des PA3. Concernant ce que le Président de la Commission financière a appelé le « saucissonnage » des montants de ce projet, j'aimerais faire quelques commentaires. Il est vrai que nous ne pourrions pas obtenir, en plusieurs tranches, le montant nécessaire à la construction d'un bâtiment. Nous ne construirions pas le sous-sol aujourd'hui et ne reviendrions pas plus tard demander au Conseil le montant nécessaire pour faire le premier étage en 2015 puis le deuxième étage en 2016. Mais il s'agit ici d'une étude, d'un projet-modèle, qui conduira ensuite à des réalisations. La première raison de cette manière de faire est d'ordre budgétaire, comme l'a déjà expliqué M. Jean Bourgknecht. La deuxième raison est qu'il y a encore beaucoup trop de facteurs inconnus qui empêchent la présentation, ce soir, d'un projet fini. Ce montant de CHF 270'000 est un budget estimé. A ce stade, nous n'avons pas encore demandé d'offres auprès de mandataires externes. Nous avons donc, d'abord, demandé CHF 25'000 pour cette étude et cette somme rentre sans problème dans le cadre du budget 2014. Nous ne pouvons pas définir la suite à donner à ce projet sans savoir si le Conseil acceptera ce soir de débloquer ces CHF 25'000, ni si la Confédération décidera de nous subventionner. Quoi qu'il en soit, le Comité présentera un projet définitif et chiffré précisément, qui sera alors soumis, si besoin est, aux règles des marchés publics ou à d'autres obligations. Pour toutes ces raisons, je vous recommande fortement d'accepter ce projet.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce message ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Nous constatons qu'aucun amendement n'a été formellement déposé pour cet arrêté.

Examen et adoption de l'arrêté en vue de l'élaboration de l'étude « Espaces ouverts de l'Agglomération de Fribourg » / Prüfung und Abstimmung zum Beschluss für die Erstellung der Studie « Freiräume der Agglomeration Freiburg »

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamt Abstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 23 voix.

Celles et ceux, qui refusent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton rouge. Les scrutateurs comptent 10 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever leur carton blanc. Les scrutateurs comptent 7 abstentions.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est donc absent.

7. Libération des subventions de mesures de mobilité / Freigabe von Subventionen für Mobilitätsmassnahmen

7.1 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. Jean-Pierre Gauch. Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière est chargée d'examiner tout message ayant des incidences financières. Les 24 et 31 mars 2014, la commission s'est réunie afin de prendre connaissance et de discuter sous l'angle financier du message N°24 du Comité du 13 mars 2014, en vue de la libération des subventions de mesures de mobilité. Ce message a été transmis le 21 mars 2014 par courriel. La Commission financière a reçu la confirmation que ce message traite de mesures réalisées et donc terminées et que les montants y relatifs correspondent au coût effectif des travaux. Au vu de ce qui précède, la Commission financière, à l'unanimité, préavise favorablement le message ici soumis.

7.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME n'a pas de commentaire particulier. Elle souligne que ces quatre mesures, qui faisaient partie du Projet Général de la CUTAF en 2003, ont déjà été réalisées. D'ailleurs, ces communes ont déposé leur demande de subvention en 2009 et 2010. La CAME, après avoir examiné le message N°24 du Comité, vous recommande de soutenir ces subventions.

Die Subventionen betreffen Projekte der CUTAF, die bereits realisiert worden sind. Die betreffenden Gemeinden haben bereits 2009 und 2010 Gesuche gestellt und ein Anrecht auf die Mitfinanzierung der Agglomeration. Die KRMU empfiehlt Annahme.

7.3 Présentation du message N°24 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.24 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. En effet, ces subventions sont liées à des objets hérités de la CUTAF. En 2009, l'Agglomération a repris les obligations de l'association de communes dissoute et a élaboré une première directive conformément aux statuts de l'Agglomération. Selon l'article 37 alinéa 2 : « Le Comité d'agglomération élabore une directive fixant notamment le taux de subventionnement des investissements en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de protection de l'environnement ; cette directive est approuvée par le Conseil d'agglomération ». A la demande expresse du Conseil, cette directive a pris fin en décembre 2011. Un vide juridique a, par conséquent, empêché la libération de ces quatre subventions promises et mises au budget 2012. Puisque la nouvelle directive a été adoptée par le Comité le 18 octobre 2012 puis approuvée le 28 novembre 2012 par le Conseil d'agglomération. Malheureusement, il était trop tard pour que le budget 2013 puisse comprendre ces quatre objets. Pour toutes ces raisons, ces objets, dont la réalisation avait déjà été effectuée, vous sont soumis aujourd'hui tardivement. Selon l'article 4 alinéa 2 de la directive en vigueur, le Comité peut proposer au Conseil une subvention pour toute mesure spécifique dont l'intérêt régional est avéré. C'est le cas des quatre mesures, dont je vais à présent vous parler. La première subvention concerne le Parc urbain de Cormanon. C'était la mesure A06 du Projet Général de la CUTAF. Cette mesure porte sur la liaison piétons et vélos du parc urbain de Cormanon à la Ville de Fribourg. Le coût total des travaux de cette mesure se montait à CHF 450'760. Le Comité vous propose de la subventionner à 50% pour un montant de CHF 225'380. La deuxième subvention concerne les mesures Z 29 B, C et D de la Ville de Fribourg. Ces mesures faisaient également partie des mesures du Projet Général de la CUTAF et étaient liées à la mise en sens unique de l'avenue de la Gare. La réalisation de ces mesures a été longue. La mise en sens unique de l'avenue de la gare faisait partie de la fiche D 12 « Compartimentage des centres urbains et modérations » du Projet d'agglomération de première génération. Cette mesure est subventionnable à 50% pour un montant de CHF 60'250. La troisième subvention concerne la mesure C1A du Projet Général de la CUTAF. Cette mesure consiste en une adaptation de la régulation lumineuse du carrefour du Temple ainsi que du marquage et de la signalisation de l'Avenue de la Gare. Le montant total de la subvention de cette mesure est de CHF 47'600. La dernière subvention concerne la mesure C2 du Projet Général de la CUTAF. Il s'agissait d'une mesure d'adaptation de la régulation lumineuse que l'Agglomération subventionne à 90% pour un montant de CHF 26'400. Je vous recommande, au nom du Comité, d'accepter ces quatre subventions.

7.4 Examen du Message / Detailprüfung & 7.5 Examen et adoption des arrêtés / Prüfung der Beschlüsse und Abstimmung

Le Président. Pour des raisons de clarté, nous allons passer objet par objet.

○ **Examen du Message / Detailprüfung**

Le Président. J'ouvre la discussion sur l'examen du message. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce message ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

○ **Examen de l'arrêté « Parc urbain de Cormanon – Piste mixte vélos-piétons » et adoption / Prüfung des Beschlusses « Städtischer Park Cormanon-Gemischter Fussgänger- / Radweg » und Abstimmung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 40 voix.

Résultat : vous avez adopté, à l'unanimité, l'arrêté proposé par le Comité.

○ **Examen de l'arrêté « Fribourg, Mesures Z 29 B, C, D » et adoption / Prüfung des Beschlusses « Freiburg, Massnahmen Z 29 B, C, D » und Abstimmung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 37 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 3 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

○ **Examen de l'arrêté « Mise en sens unique de l'Avenue de la Gare – Carrefour du temple » et adoption / Prüfung des Beschlusses « Einführung der Einbahnstrasse auf der Bahnhofstrasse – Tempel – Kreuzung » und Abstimmung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 35 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant leur carton blanc ; les scrutateurs comptent 5 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

- **Examen de l'arrêté « Carrefour Arsenaux – Pérolles – Gare » et adoption / Prüfung des Beschlusses « Kreuzung Arsenaux – Pérolles – Bahnhof » und Abstimmung**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté.

Nous sommes toujours 40 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté proposé par le Comité, sont priés de lever leur carton vert. Les scrutateurs comptent 38 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont invités à s'exprimer en levant leur carton blanc; les scrutateurs comptent 2 voix.

Résultat : vous avez adopté, à la majorité, l'arrêté proposé par le Comité.

Ce septième point de l'ordre du jour est donc absout.

8. Présentation du rapport d'activités du Comité / Präsentation des Tätigkeitsberichts 2013 des Agglomerationsvorstandes. Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr René Schneuwly, Président du Comité / Präsident des Vorstandes

M. René Schneuwly. Je ne vais pas répéter ce qui figure dans le rapport d'activités. Je tiens ce soir à adresser mes plus vifs remerciements à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs de l'Agglomération, qui ont contribué à faire de cette année 2013 une très bonne cuvée. Nous avons, en particulier, enregistré l'acceptation de notre Projet d'agglomération de deuxième génération. 2013 fut aussi une année de consolidation. Nous devons maintenant aller de l'avant. Entre 2015 et 2018, il y aura deux défis : la mise en œuvre des mesures prévues dans le Projet d'agglomération de deuxième génération et l'élaboration d'un projet d'agglomération de troisième génération pour la période subséquente. Souvent, les conditions de travail ont été difficiles et stressantes. L'Agglomération n'est pas là pour faire ce qui incombe aux communes. La mise en œuvre de notre PA2 dépendra des mesures que ces communes vont décider de présenter à leur législatif. Ces mesures bénéficieront d'une aide de la Confédération, du canton et de l'Agglomération. Sachez que nous mettons tout en œuvre pour apporter l'aide nécessaire aux communes dans l'élaboration des dossiers qui doivent nous conduire à la réalisation des objectifs poursuivis par notre PA2. Tous les ingrédients ont été mis en place durant 2013. Je me tiens, bien évidemment, à votre disposition pour répondre à toute intervention ou question complémentaire. Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans remercier M. Thierry Steiert qui, suite à la démission de M. Albert Lambelet, a accepté de se mettre à la disposition du Comité afin de présenter, au pied levé, les comptes 2013. Ce fut un exercice vraiment réussi.

Le Président. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur ce rapport ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Divers / Verschiedenes

Le Président. J'ouvre la discussion. Y-a-t-il des interventions ?

M. Bruno Marmier. Premièrement, je suis assez surpris que la Commission financière n'ait pas eu le privilège de recevoir un membre du DAEM, chargé de défendre plusieurs dossiers. Ainsi, la Commission financière aurait pu statuer en connaissance de cause. Nous devrions, à l'avenir, la soutenir plus fortement afin qu'elle puisse disposer des informations dont elle a besoin. Deuxièmement, j'ai quelques remarques à faire sur le personnel de l'Agglomération. Ce soir, nous avons appris une bonne nouvelle : la création du poste de coordinateur des mesures du Plan directeur régional, que M. Bico va occuper. Par contre, nous avons pu constater, sur le site Web

de l'Agglomération, qu'un des stagiaires de l'Aménagement, de l'Environnement et de la Mobilité, M. Fontanellaz, qui a pourtant été coaché par un bureau d'ingénieurs, est parti de l'Agglomération à la fin de son stage. Il a été remplacé par un nouveau stagiaire, toujours pour ces mêmes domaines de l'Agglomération. En revanche, sur le site, il n'y a nulle trace de la recherche d'un ingénieur en transport, qui faisait pourtant, selon les dires du Président du Comité, l'objet d'une recherche intensive. L'offre d'emploi, qui avait disparu de notre site, n'ayant pas fait son retour, nous en déduisons que la recherche de ce type de collaborateur n'est plus d'actualité. De plus, le taux de rotation des effectifs de l'Agglomération est anormalement élevé. A l'heure où l'Agglomération entre dans la phase de réalisation des mesures, il est indispensable que son administration puisse atteindre une vitesse de croisière et assurer une coordination et un suivi de qualité. Cela soulève d'importantes questions sur les capacités de l'Agglomération à effectuer ses tâches. Il est essentiel de clarifier cette situation et, si nécessaire, de réaliser les ajustements qui s'imposent. Pour cette raison, plusieurs membres du Conseil et moi-même déposons un postulat demandant au Comité de réaliser un audit externe sur la gestion des ressources humaines et la stratégie de recrutement au sein de l'Agglomération. Cet audit devra également s'intéresser aux collaborateurs ayant quitté l'Agglomération. Il serait particulièrement opportun d'en présenter les résultats à la Commission financière afin de garantir la transparence de la démarche.

M. Josef Stadler. Au nom des cinq membres du Conseil d'agglomération de Düdingen, du Conseil communal de Düdingen et de la majorité des citoyens de Düdingen, je souhaite intervenir sur la votation du 9 février 2014, qui a eu lieu à Düdingen, dont vous connaissez le résultat et qui avait pour but de sonder la population sur une éventuelle sortie de l'Agglomération avant 2023, date définie par les statuts en vigueur. La majorité des citoyens de Düdingen a exprimé sa volonté de quitter l'Agglomération, au plus vite, c'est-à-dire avant 2023. Nous n'étions pas surpris par le résultat de cette dernière votation : 52.2% des citoyens sont favorables à une sortie de l'Agglomération. En effet, la plupart des citoyens de Düdingen n'ont jamais voulu devenir membre de cette organisation. Ce mécontentement est peut-être, en partie, dû au fait que la route de contournement de Düdingen, planifiée depuis une éternité, ne sera pas encore réalisée. D'ailleurs, notre commune n'a été soutenue ni par le canton et ni par l'Agglomération. Mais il y a certainement d'autres raisons qui expliquent le résultat de cette votation. Aufgrund dieses Abstimmungsresultates hat der Gemeinderat die fünf Agglomerationsräte von Düdingen gebeten, hier nun aktiv zu werden. Ich möchte Ihnen nun unser Vorgehen präsentieren. C'est pourquoi nous, les cinq membres du Conseil d'agglomération représentant la commune de Düdingen, avons préparé une motion, qui demande d'adapter les statuts de l'Agglomération. Ce soir, nous l'avons remise à la présidence en début de séance. Demain matin, nous la transmettrons par courriel à tous les membres du Conseil. Dies soll Ihnen die Möglichkeit geben, unsere Motion zu studieren und mit Ihren Partnern zu diskutieren. Nous l'avons également rédigée en français mais ne nous condamnez pas pour ce français singinois. Ce n'est ni le français de Molière, ni celui de Victor Hugo. Cette fois, le texte allemand fait foi. Dans cette motion, nous demandons une modification des statuts, qui permettrait la sortie d'une commune-membre avant 2023, ainsi que la définition et la clarification de règles pour ce cas. Nous désirons un vote sur cette motion le plus vite possible, éventuellement lors de notre prochaine séance du Conseil du 12 juin 2014. Was wir auf jeden Fall nicht wollen, respektiv vermeiden möchten: nous ne voulons pas détruire les bonnes relations, mêmes amicales, que nous entretenons avec l'Agglomération. Nous souhaitons trouver une solution acceptable pour tous, et ceci par le biais d'une bonne collaboration. Nous ne voulons en aucun cas à l'occasion de cette motion, ouvrir un débat sur les langues. Nous restons membres de l'Agglomération tant que nous ne sommes pas sortis et collaborerons du mieux possible. Pour finir, j'aimerais souligner qu'une démocratie se distingue surtout dans sa manière de se comporter envers une minorité. Vielen Dank für Ihre Aufmerksamkeit und, schon heute, vielen Dank für Ihr Verständnis.

M. Michel Moret. Nous voyons que la thématique des fusions des communes, en particulier celle du Grand Fribourg, est à l'agenda aussi bien politique, que médiatique, depuis quelques temps déjà. D'ailleurs, hier, deux articles de la Liberté faisaient le point sur ces dossiers. Hier soir, une séance a eu lieu au niveau de Sarine Ouest. Elle avait pour but de faire le point sur la problématique de l'entrée dans l'Agglomération d'une nouvelle commune fusionnant avec une commune déjà membre. C'est un cas un peu différent de celui de Düdingen, qui aimerait en sortir. Il nous a été répété que l'Agglomération actuelle est trop petite et qu'elle devrait s'agrandir aussi bien vers la Singine que vers la Sarine afin d'être en mesure de faire face, à terme, aux défis

auxquels elle sera confrontée. L'ARE l'aurait également relevé lors des discussions sur notre PA2 et aurait laissé entendre que cela pourrait devenir un désavantage pour notre agglomération lors des évaluations des prochains projets d'agglomération. Avry, commune-pont comme se plaît à le relever régulièrement M. le Préfet de la Sarine, a sondé, l'été passé, les communes de l'Agglomération suite à une pétition déposée par presque 300 habitants, indiquant leur intérêt à élaborer une étude de fusion des communes actuelles de l'Agglomération. En dehors de Matran et de Belfaux, elle a malheureusement reçu, des autres communes, une fin de non-recevoir. Avry et Matran travaillent actuellement sur deux scénarios de fusion : Sarine Ouest, d'une part, et Avry-Matran, d'autre part. Le travail effectué dans ce cadre est très instructif et très utile. Je pense pouvoir le dire pour l'ensemble des conseillers y participant. Nous présenterons ensuite les résultats concrets à nos citoyens. Malheureusement, les citoyens d'Avry et de Matran, qui seraient plutôt favorables à une fusion de tout ou une partie de l'Agglomération actuelle, n'auront pas d'informations concrètes lorsqu'ils devront se positionner sur une fusion avec Sarine Ouest ou Matran. La fusion d'Englisbourg ou de 2C2G n'a malheureusement pas connu le succès escompté. Le rapprochement entre Fribourg, Villars-sur-Glâne et Marly est au point mort et une courte majorité de la population de Düdingen demande de sortir de l'Agglomération, ce que je regrette personnellement. Ne serait-ce pas le moment idéal pour démarrer une étude de fusion de l'Agglomération en une, voire deux (sans Düdingen) nouvelles communes fusionnées ? Fusionner les communes actuelles de l'Agglomération va clairement dans le sens d'un centre cantonal fort. Des bases saines permettraient de consolider les fondations de l'Agglomération avant qu'elle ne s'agrandisse et ne s'étende vers la Singine et vers la Sarine. Faire une étude de fusion de l'Agglomération serait aussi une façon positive de rebondir suite aux coups d'arrêts liés à 2C2G, à Fribourg-Villars-sur-Glâne-Marly et à Düdingen. Cela donnerait un signal clair à nos citoyens et aux autorités cantonales indiquant qu'une fusion du centre est une nécessité et qu'elle est souhaitée par les communes-membres de l'Agglomération. Cela donnerait une réponse aux communes-ponts que sont Belfaux, Matran et Avry, mais également à Düdingen, permettant à leurs citoyens de vraiment décider en connaissance de cause des choix stratégiques qu'ils auront à faire prochainement, plutôt que d'avoir une non-réponse provenant d'un centre supposé être ou devenir fort et qui se montre incapable de décider de faire une simple étude de fusion au sein de l'Agglomération elle-même. Après m'être renseigné, j'ai compris que l'Agglomération, en tant qu'entité, ne peut décider elle-même de lancer une telle étude, car cela ne fait partie de son mandat. Déposer un postulat serait par conséquent inutile. Par contre, je profite de la séance du Conseil d'agglomération de ce soir pour lancer un vibrant appel aux représentants des exécutifs présents pour initier et soutenir, dans leur commune respective, une telle démarche et lancer cette étude de fusion de l'Agglomération. Les quelques CHF 100'000, que coûteraient une telle étude, sont à mon avis tout aussi importants pour le futur de notre canton et de notre agglomération que n'importe quel projet du PA2.

M. Pius Odermatt. J'ai une question sur la prise en considération des besoins en transport public dans le cadre de la révision des PAL ou dans celui du renouvellement des quartiers dans l'agglomération. Die Stadt und die Gemeinden der Agglomeration haben verschiedene Projekte zur Aufwertung der Quartiere und Massnahmen zur Verkehrsberuhigung, z.B. des Bourgquartiers und Begleitmassnahmen zur Poyabrücke eingeleitet. Das Ziel, eine Verbesserung der Lebensqualität und Steigerung der Attraktivität dieser Quartiere zu erreichen, ist unbestritten. Hingegen sind Zielkonflikte mit der Verflüssigung des Busverkehrs nicht auszuschliessen. Die Verlangsamung oder längere Linienführungen könnten zu höheren Kosten des Rollmaterials führen. Eine Gesamtsicht ist deshalb erforderlich. Meine Frage an den Agglomerationsvorstand: Wie berücksichtigt er die Anliegen des öffentlichen Verkehrs in städtebaulichen Projekten ? Wer koordiniert und wie laufen die Entscheidungsprozesse ? Im konkreten Fall : Welche sind die Auswirkungen die Aufwertung des Bourgquartiers (inkl. Murtengasse) ? Welche sind die Auswirkungen die vorgesehene Linienführung des Busses Nr.1 auf die Allée du Cimetière anstelle der schnelleren Variante über den Chemin St. Léonard ?

M. René Schneuwly. Le Comité s'exprimera, en temps opportun, sur les postulats, motions et questions, qui ont été déposés ce soir. J'aimerais souligner que le travail, qui a été effectué par nos collaboratrices et collaborateurs, était très difficile. Je tiens donc à leur renouveler non seulement les remerciements, qui leur ont été adressés tout à l'heure, mais aussi la confiance qu'ils méritent. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase où nous devons motiver le personnel de l'Agglomération. Les collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération doivent se sentir soutenus non seulement par le Comité mais aussi par l'ensemble des membres du Conseil.

Le Président. Je vous propose de soutenir et d'applaudir les collaborateurs et collaboratrices de l'Agglomération (applaudissements). Je vois que beaucoup de travail nous attend encore. Je souhaite d'agréables fêtes de Pâques à vous et à vos familles pour vous reposer. Belle soirée, Mesdames et Messieurs. Y-a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 12 juin 2014 à 19h30.
Je lève la séance.

Fin de la séance : 21h20

Le Président du Conseil :



Sébastien Dorthe

La Secrétaire générale :



Corinne Margathan-Ferrat